

Assemblée Générale Ordinaire de l'UPDS

Jeudi 4 avril 2019

Procès-verbal

Etaients présents :

Pour les sociétés :			
	ANTEA GROUP/ICF	M.	GUELORGET
	APOGEO	M.	CHARTAUX
	ARTELIA	M.	KALCK
	BUREAU VERITAS	M.	LAVALARD
	BURGEAP	Mme	VIRAPIN
	COLAS ENVIRONNEMENT	M.	RHEINBOLD
	DEKRA	M.	FAISAN
	EGIS	M.	MERGAUX
	EODD	M.	URVOY
	ERG ENVIRONNEMENT	Mme	AUGY
	ERM	M.	SHARP
	FONDASOL	Mme	BEAUVAIS
	GAUTHEY	M.	ABELLO
	GRS VALTECH	M.	JAY
	INOVADIA	Mme	LACOUR
	ORTEC GÉNÉRALE DE DÉPOLLUTION	M.	ROMERO
	RAMBOLL-ENVIRON	Mme	FOURNIER
	REMEA	M.	KLEIN
	RSK ENVIRONNEMENT	M.	MALHERBE
	SECHE ES	M.	MUTH
	SECHE ES	M.	POIRIER
	SERPOL	M.	VANNIER
	SOLEO SERVICES	M.	RIHOUEY
	SOLER ENVIRONNEMENT	M.	DE LUCA
	SUEZ	M.	CAVAREC
	SUEZ	M.	BRUN
	TAUW France	M.	HIEZ
	TESORA	M.	CARRERAS
	VALGO	M.	BOUCHÉ
Pour l'UPDS :	UPDS	Mme	CHAMBON
	UPDS	Mme	DE LA HOUGUE

(En gras les représentants officiels)

Etaients représentés (via un pouvoir) :

Pour les sociétés :	AECOM	M.	PRICOP-BASS (par RAMBOLL - Mme FOURNIER)
	APAVE	M.	DAUBIGNY (par ARTELIA - M. KALCK)
	COTEG	M.	QUIGNON (par SERPOL - M. VANNIER)
	EACM	M.	LATRON (par DEKRA - M. FAISAN)
	EXTRACT	M.	CHARDON (par VALGO - M. BOUCHE)
	HPC ENVIROTEC	M.	DE NANTEUIL (par REMEA - M. KLEIN)
	NAVARRA TS	M.	SERVANT (par SERPOL - M. VANNIER)
	SCE	M.	LORET (par BURGEAP - Mme VIRAPIN)
	SOCOTEC	M.	FOURAGE (par DEKRA - M. FAISAN)

Étaient absents et non représentés :

Les sociétés :	ARCADIS	M.	GISBERT
	BG INGÉNIEURS CONSEILS	M.	MARECHAL
	BIOGÉNIE	M.	BOURGET
	BREZILLON	M.	GALLEGO
	CONSEILS ET ENVIRONNEMENT	M.	BEAUDROT
	COSSON	M.	MANISSOLLE
	GOLDER	M.	CORIO
	L'HOTELIER DÉPOLLUTION	M.	LE TROQUER
	RAMERY	M.	MICHEZ
	SEREA	M.	GUEGUEN

Le 4 avril 2019 à 10h, les membres de l'Union des professionnels de la dépollution des sites (UPDS) se sont réunis dans les locaux d'AgriNaples au 43 rue de Naples à Paris en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation envoyée par mail en date du 21 mars 2019.

- L'Assemblée est présidée par Wilfried VANNIER, Président de l'UPDS par intérim depuis le 22 février 2019, date de la démission de M.MONTCLAIR ;
- Sophie CHAMBON, chargée de mission à l'UPDS, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée. Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (28 membres présents + 9 pouvoirs, soit 37 membres), l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 18 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

- Accueil et introduction
- Tour de Table : État du marché, bilan 2018 et perspectives 2019
- Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2018.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2018.
- Résolution n°1 - Approbation des comptes 2018.
- Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2018.
- Résolution n°3 - Affectation du résultat 2018.
- Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2018.
- Résolution n°5 - Présentation et vote du budget 2019.
- Résolution n°6 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts
- Résolution n°7 : Validation de la cooptation d'Olivier MERGAUX, EGIS, au sein du bureau en tant que secrétaire, en remplacement de Françoise VIRAPIN, démissionnaire, en application de l'article 15.2 des statuts
- Résolution n°8 - Présentation de la candidature de Franck BOUCHE, VALGO, et élection du nouveau président de l'UPDS, en application de l'article 15.1 des statuts.

1. Accueil et introduction

L'AG commence à 10 h par un mot de bienvenue et un rappel de l'ordre du jour par le Président de séance.

2. Tour de table : État du marché, bilan 2018 et perspectives 2019

Les réactions des adhérents présents sont majoritairement positives et mettent en évidence une progression des C.A. 2018 par rapport à ceux de 2017.

Les perspectives pour 2019 semblent assez bonnes pour l'instant. Le maintien de la rentabilité est le principal objectif des adhérents.

3. Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2018

Le rapport moral, le rapport de gestion et le rapport financier sont fournis en annexe.

Le rapport moral de l'UPDS est présenté par les permanentes et les membres du Bureau. 2 nouveaux adhérents ont intégré l'UPDS en 2018 : Fondasol et Serea dans le collège ingénierie. En 2017, les adhérents totalisent 440 M€ de C.A. SSP, toujours réparti à 66% en travaux et 34% en études. Le CA SSP 2017 est stable par rapport à celui de 2016. L'UPDS représente environ 2200 employés en 2017.

L'activité de l'UPDS a été soutenue en 2018, avec notamment : un rajeunissement de l'image de l'UPDS, de nombreuses opérations de communication dont la participation à POLLUTEC et la refonte du site internet du syndicat, la révision des statuts qui a permis d'ouvrir le syndicat à des adhérents dits « associés », c'est à dire exerçant une activité connexe au secteur des sites et sols pollués, et le démarrage d'un travail de promotion de nos métiers avec l'appui d'un cabinet de conseil, qui se poursuivra en 2019.

L'année 2018 dans le domaine des SSP a été marquée par la révision de la série des normes NF X 31-620, parties 1 à 5 et la publication de l'arrêté ministériel dit « référentiel ».

Le rapport financier 2018 est présenté par JF Kalck.

Par rapport au bilan de l'année 2017, les recettes ont très légèrement augmenté et les dépenses ont augmenté de 21% du fait des nombreuses opérations de communication, du démarrage de l'accompagnement par le cabinet conseil pour améliorer la promotion des métiers SSP et de l'étude de benchmarking sur les aides publiques. Par rapport au budget prévisionnel, les recettes sont conformes aux prévisions et les dépenses sont inférieures de 17%. Les comptes affichent un déficit de 4 378 €.

4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2018

Le rapport du commissaire aux comptes est fourni en annexe.

Mme NELLE, commissaire aux comptes, fait la lecture de son rapport pour l'année 2018.

5. Résolution n°1 - Approbation des comptes 2018

VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

6. Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2018

VOTE : Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

7. Résolution n°3 - Affectation du résultat 2018

Il est proposé de financer le léger déficit des comptes 2018 grâce au fonds de réserves statutaires de l'UPDS ainsi qu'au fonds de réserves doté à fin 2017 pour POLLUTEC.

Après affectation du résultat, les réserves statutaires de l'UPDS à fin 2018 s'élèvent à 257 868,91 €

VOTE : L'affectation du résultat 2018 aux réserves statutaires de l'UPDS et au fonds de réserves doté à fin 2017 pour POLLUTEC est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

8. Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2018

VOTE : Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés,

9. Résolution n°5 - Présentation et vote du budget 2019

En l'absence de Tudor PRICOP BASS, trésorier de l'UPDS, Jean-François KALCK présente le budget 2019.

Le budget 2019 prévoit un déficit de 70 534 €, financé sur les réserves de l'UPDS. Les recettes seront en légère baisse (stabilité des cotisations, pas de partenariat envisagé à date). Les dépenses seront en forte augmentation du fait :

- ✓ De dépenses exceptionnelles :
 - Accompagnement par un cabinet-conseil en affaires publiques (engagement de 79200 € TTC voté en bureau le 16/10/18, dont 13 200 € dépensés sur 2018 et 66 000 € TTC budgétés sur 2019)
 - Transfert à ITGA de l'étude sur le suivi des expositions des salariés
- ✓ Augmentation de certaines dépenses courantes :
 - + 14% sur les salaires car augmentation du temps de travail de Christel (cumulé à des salaires 2018 plus faibles qu'en 2017 du fait d'un congé maladie de Christel de 5 semaines pendant l'été 2018)
 - +37 % sur la communication (impression plaquettes pour 2 colloques + Mise en page de 3 magazines et 1 guide, impression d'un magazine)

VOTE : Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

10. Résolution n°6 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts

Le mode de calcul de la cotisation des adhérents ACTIFS présenté à l'article 2 du règlement intérieur de l'UPDS, en vigueur depuis 2007 est conservé.

Les montants forfaitaires des cotisations des adhérents ASSOCIES prévus à l'article 3 du règlement intérieur de l'UPDS (1500 € nets pour les organismes sans activité commerciale ; 5000 € net pour les organismes avec une activité commerciale) sont également maintenus.

VOTE : Le mode de calcul de la cotisation pour les adhérents ACTIFS et les montants des cotisations forfaitaires pour les adhérents ASSOCIES pour l'année 2018 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

11. Résolution n°7 : Validation de la cooptation d'Olivier MERGAUX, EGIS, au sein du bureau en tant que secrétaire, en remplacement de Françoise VIRAPIN, démissionnaire, en application de l'article 15.2 des statuts

Suite au départ en retraite de Françoise VIRAPIN et de sa démission de son poste de secrétaire du bureau de l'UPDS en date du 3 avril 2019, et en vertu de l'article 15.2 des statuts, le Bureau a désigné Olivier MERGAUX (EGIS) pour lui succéder en tant que secrétaire du Bureau. L'Assemblée est invitée à valider cette cooptation. Les votes se font à bulletin secret, en application de l'article 18 des statuts.

Résultat du vote pour l'ensemble de l'UPDS :

47 Inscrits, 37 votants dont 9 pouvoirs, 37 bulletins dans l'urne, 0 bulletin blanc, 0 abstention.

Est élu : Olivier MERGAUX (37 voix), au poste de Secrétaire de l'UPDS.

12. Résolution n°8 - Présentation de la candidature de Franck BOUCHÉ, VALGO, et élection du nouveau président de l'UPDS, en application de l'article 15.1 des statuts.

Suite au départ d'Hervé Montclair de la société BIOGENIE et à sa démission du poste de Président de l'UPDS en date du 22 février 2019, Franck BOUCHÉ, Directeur Général de la société VALGO a présenté sa candidature pour lui succéder au poste de Président de l'UPDS.

Franck BOUCHÉ présente ses motivations et son projet en tant que candidat à la présidence de l'UPDS.

L'Assemblée est invitée à voter pour élire le Président du Syndicat. Les votes se font à bulletin secret, en application de l'article 18 des statuts.

Résultat du vote pour l'ensemble de l'UPDS :

47 Inscrits, 37 votants dont 9 pouvoirs, 37 bulletins dans l'urne, 1 bulletin blanc, 0 abstention.

Est élu : Franck BOUCHÉ (36 voix) au poste de Président de l'UPDS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



Wilfried VANNIER
Président de séance



Sophie CHAMBON
Secrétaire de séance